

Sur les trente-trois aspirants à la pratique, ayant donné l'avis régulier, M.-G.-R. Vernier ne s'étant pas présenté, et M. Léon Trudeau ne pouvant être admis à cause du temps qui s'est écoulé depuis l'expiration de son brevet, il n'y a eu que trente-un élèves qui se soient présentés à l'examen. Sur ce nombre, trois ont été refusés et vingt-huit admis. Nous avons publié les noms de ces derniers dans le deuxième fascicule de la Revue.

Il est à remarquer que sur trente-trois aspirants il n'y en avait que deux qui ne fussent pas porteurs de diplômes universitaires. C'est une preuve que le goût des hautes études se développe parmi ceux qui se destinent à la profession du notariat.

#### ASPIRANTS A L'ÉTUDE

Vingt-cinq élèves avaient donné l'avis régulier qu'ils se présenteraient aux examens. Philéas Algérius Langevin, de Beauport, Louis Savard, de Québec, et Joseph Pierre Antoine Gendron, de St-Antonin de Richelieu, manquaient à l'appel, d'un autre côté M. Charles Eusèbe Robert Garneau, de St-Ferdinand d'Halifax, et J.-Hector Cartier, de St-Michel de Yamaska, porteurs de diplômes, s'étant présentés sans avoir donné d'avis, le nombre des aspirants s'est trouvé de vingt-quatre. La chambre en a admis vingt-deux.

Tous étaient porteurs de diplômes de bacheliers, et ont été admis sans examen. Un seul élève, qui n'avait pas de diplôme, a subi son examen et a été refusé.

M. René Pothier Doucet, qui se présentait à l'étude, n'a pas été admis parce qu'il n'avait pas fait son cours d'études dans un collège classique incorporé tel que le demande la loi. Le cas de M. Doucet est particulier. Il a suivi pendant cinq ans un cours commercial à l'Ecole du Plateau à Montréal. Il a fait les éléments, la syntaxe et la méthode au collège Ste-Mario de Montréal, puis il a eu des cours privés d'excellents professeurs. Il s'est fait inscrire ensuite à la faculté de droit de l'Université McGill où il a obtenu en 1896 le titre de B. C. L., tout en faisant une cléricature de cinq ans chez M. le notaire Théodore Doucet. La chambre a consenti qu'il présentât un bill à l'Assemblée législative pour régulariser sa position.

M. Léon Trudeau qui a laissé s'écouler un an après l'expiration de son brevet sans subir d'examen en contravention à la loi, a lui aussi